

Autorisation à la communication électronique.

Veillez s'il vous plaît envoyer l'**original** dûment rempli et signé, par **courrier** (exclus par fax ou e-mail), à:
Swisscard AECS GmbH, Case postale 227, CH-8810 Horgen.

DONNÉES DU TITULAIRE DE LA CARTE PRINCIPALE

Nom/prénom _____
Rue/n° _____
NPA/localité _____
Numéro de carte _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

E-mail _____
Portable _____

AUTORISATION À LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Le client confirme que l'adresse e-mail et/ou le numéro de téléphone portable (ci-après «adresse électronique») indiqués lui ont été affectés de manière licite et sont actuellement en vigueur. **Le client a connaissance et accepte les risques et devoirs de diligence énoncés ci-dessous et autorise l'émettrice (y compris les mandataires de celle-ci qui offrent ou fournissent des prestations liées à la carte), à transmettre à cette adresse électronique, sans autre vérification de légitimation, les informations suivantes:**

- **Informations sur la relation avec le client et publicités sur le produit** (par ex. informations sur la facture et, si cela fait partie du produit, sur le programme de fidélité et la couverture d'assurance, précisions sur les avantages en rapport avec l'utilisation de la carte, etc.) **ainsi que des renseignements concernant la relation de carte (à partir de la date de la présente autorisation et rétroactivement).**
- **Mises en garde contre des fraudes.**
- **Demandes d'autorisation pour la notification d'autres informations.** A défaut d'une autorisation spéciale du client, les informations décrites dans la demande ne sont pas notifiées.


D'autres échanges de données (par ex. consultation du compte) ne sont possibles que pour des produits spécifiques et sont subordonnés à une convention séparée.

L'émettrice se réserve le droit, indépendamment d'une autorisation du client, à ne pas communiquer par cette voie avec des clients domiciliés à l'étranger ou à destination d'adresses électroniques étrangères.

Le client prend acte du fait que, lors de la communication électronique, les données sont transmises sans cryptage par le biais d'Internet, un réseau ouvert, accessible à tous, ou par le biais de réseaux de communication mobile. Les données sont ainsi régulièrement transmises d'un pays à l'autre sans contrôle, même lorsque l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse. Des tiers ont la possibilité de consulter, de modifier ou d'utiliser les données de manière abusive. **Il est possible de conclure à l'existence actuelle ou future d'une relation commerciale. L'identité de l'expéditeur peut être usurpée ou manipulée.**

Le client prend acte qu'il existe d'autres risques en relation avec la communication électronique (par ex. manipulations de l'ordinateur par des personnes non autorisées, utilisation illicite des moyens de légitimation du client, etc.). Des lacunes dans la connaissance du système et dans les mesures de sécurité sur le terminal peuvent favoriser un accès abusif (par ex. protection insuffisante des données mémorisées sur le disque dur, transferts de fichiers, visualisation des données à l'écran, perte de l'ordinateur ou du téléphone portable etc.). Le client a conscience que le fournisseur peut déterminer quand le client entre en contact avec qui et qu'il peut sur cette base établir un profil d'utilisateur. Il existe par ailleurs un risque qu'un tiers accède à l'ordinateur du client sans être repéré pendant l'utilisation d'Internet et qu'il propage des virus informatiques et autres logiciels nuisibles sur son ordinateur malgré les mesures de sécurité.

Lieu, date



Le client reconnaît que les Conditions d'utilisation des cartes à débit différé et des cartes de crédit de Swisscard AECS GmbH (CG) s'appliquent également à la communication électronique, en particulier en ce qui concerne le devoir de communiquer des changements d'adresse selon le chiffre 7 lit. i, les exclusions de responsabilité selon le chiffre 8.2 lit. f à h ainsi que la libération d'un éventuel devoir de confidentialité selon le chiffre 11.10. Le client informe immédiatement l'émettrice s'il suspecte un usage abusif de l'adresse électronique.

Ni l'émettrice ni les tiers mandatés par elle ne répondent de dommages résultant d'éventuels erreurs, retards ou interruptions de transmission (y compris de dommages indirects et consécutifs), sous réserve d'un comportement intentionnel ou constitutif d'une négligence grave. L'émettrice se réserve le droit d'interrompre ou de bloquer à tout moment la réception et l'envoi d'informations, etc. via l'adresse électronique en général ou en relation avec certaines prestations, notamment si elle soupçonne un abus.

La présente autorisation s'applique dans la même mesure pour toutes les autres cartes (à débit différé ou cartes de débit) de l'émettrice (ci-après «cartes») utilisées par le client. Lorsque le client modifie l'autorisation, cette modification s'applique également à toutes ses autres cartes. D'éventuelles autorisations émises précédemment sont ajustées en conséquence. L'autorisation peut être révoquée à tout moment auprès de l'émettrice par le biais d'une déclaration. Cette révocation prend alors effet pour toutes les cartes du client existant à la date de la révocation.

Si le client omet d'indiquer une adresse électronique dans la présente demande, cela ne vaut pas révocation d'une autorisation de communication électronique donnée auparavant et n'a pas non plus l'effet de supprimer une adresse électronique communiquée auparavant (par ex. pour d'autres cartes). Si le client a communiqué une adresse e-mail et/ ou un numéro de téléphone portable pour d'autres produits cartes et qu'il a donné une autorisation de communication électronique pour ces cartes, mais qu'il n'indique dans la présente demande qu'un seul de ces types d'adresses électroniques ou aucun d'entre eux, la ou les adresse(s) électronique(s) communiquée(s) précédemment pour ces cartes viendra/ont compléter les indications d'adresse électronique figurant dans la présente demande. Si l'adresse électronique indiquée dans la présente demande diverge d'une adresse électronique indiquée précédemment, l'adresse indiquée précédemment est remplacée en conséquence. Les modifications (y compris l'indication ultérieure d'une adresse électronique supplémentaire) sont valables toutes les cartes; l'autorisation de communication électronique continue d'être valable pour les adresses électroniques modifiées/nouvellement communiquées.

Une suppression de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone portable doit faire l'objet d'une demande explicite. Celle-ci vaut alors pour toutes les cartes.

Version 07/2015

Signature du titulaire de la carte principale

